

à se demander comment on défendrait les institutions menacées, le roi en était de son côté à rouler tous les projets dans son esprit léger. Un jour, peu avant les ordonnances de juillet, l'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, qui était allé voir Charles X à Saint-Cloud, le trouva ayant sur sa table la Charte ouverte à l'article 14, et interrogeant avec une apparence de candeur inquiète ce mystérieux article, ce terrible sphinx, pour en obtenir la réponse qu'il désirait. La révolution de 1830 était là tout entière. M. Guizot la voyait venir, et il en était agité; il s'en préoccupait non-seulement pour le pays, mais aussi pour lui-même, pour son « rôle futur » dans les événements qui se préparaient. « J'en passais et repassais dans mon esprit toutes les chances, dit-il, les regardant toutes comme possibles, et voulant me tenir prêt à toutes, même à celles que je souhaitais le plus d'écartier... » Il arrivait ainsi à cette révolution avec sa popularité de professeur et son titre de député, avec les impatiences d'action qui l'agitaient et les craintes dont il ne pouvait se défendre.

Pour ceux qui acceptaient la guerre et étaient décidés à tout, même à répondre par un « coup d'État populaire » au « coup d'État de la royauté, » la situation était simple en effet; elle était plus complexe et plus difficile pour les royalistes constitutionnels qui, entraînés au combat comme les autres, se demandaient avec anxiété si en défendant les institutions ils n'allaient pas frapper à mort la royauté elle-même, et si un changement de dynastie n'allait pas jeter la France dans une aventure

plus périlleuse. — « Et moi aussi, disait M. Royer-Collard, quelques jours après 1830, je suis parmi les victorieux, triste parmi les victorieux ! »

Ils étaient tous, M. Guizot comme M. Royer-Collard, des vainqueurs involontaires. Il y avait seulement une différence entre les deux : M. Guizot n'était pas aussi triste que M. Royer-Collard. Pour celui-ci, la révolution de 1830 marquait la fin d'une période morale et politique avec laquelle il s'était identifié; pour M. Guizot, c'était le commencement d'une époque où il entrait, selon son expression, « avec puissance » dans les affaires, et du premier coup l'ancien secrétaire général de l'abbé de Montesquiou devenait le ministre de l'intérieur du premier cabinet de la monarchie nouvelle, chargé de régler la marche du convoi qui emportait la dynastie vaincue à Cherbourg.

## VIII

Une question singulière, que M. Guizot relève lui-même dans ses *Mémoires*, a survécu comme une mélancolique énigme à cette révolution de 1830, qui était la seconde étape du gouvernement constitutionnel. La France, forte de son droit, n'eût-elle pas mieux fait de s'arrêter à temps dans la lutte à laquelle elle était provoquée, de ne pas laisser une résistance légitime dégénérer en révolution, en un mot, de donner elle-même l'énergique exemple du respect de la loi, en forçant roi et ministres à la respecter, sans aller plus loin? Autre alternative : le

vieux roi une fois vaincu et réduit à payer d'une abdication sa témérité, ne valait-il pas mieux accepter la royauté d'un enfant avec la régence d'un prince populaire qui avait le choix d'être le protecteur libéral d'une longue minorité ou le Guillaume d'Orange de la France ? Un changement de dynastie n'était-il pas une faiblesse de plus au lieu d'être une garantie nouvelle ? Au fond, cette question, qui ressemble à un désaveu rétrospectif et à un regret, contient en germe la destinée, les embarras et les contradictions de ce régime naissant. Elle laisse entrevoir ce qu'il y avait de confus dans cette explosion publique en apparence si soudaine et si belle d'unanimité, — qui était effectivement unanime comme acte de résistance, mais qui ne l'était plus dès qu'il s'agissait de préciser le sens, la direction et les limites de cette crise nouvelle où entraient la France bannières déployées.

Une vérité éclatante à travers tout, c'est que, s'il y avait du danger à exagérer le mouvement, à le laisser s'égarer dans les agitations indéfinies, il y en avait au moins autant à le rétrécir dès qu'il était accompli. La révolution de 1830 n'était rien, ou elle était la réaction victorieuse de l'esprit national et de l'esprit de liberté incessamment refoulés par la Restauration. Elle apparaissait comme une revanche des blessures de 1815 et de toutes les menaces d'ancien régime, comme un retour plus ou moins mitigé aux traditions de la Révolution et de l'Empire. Dans l'instinct du peuple, comme aux yeux de l'Europe et du monde, c'était son caractère, sa loi, sa

logique, de telle sorte que cette révolution nouvelle, comme la Restauration, mais dans un autre sens, naissait, elle aussi, sous le poids d'une double fatalité. La Restauration avait la fatalité de l'invasion étrangère et des entraînements d'ancien régime qu'elle portait en elle, et elle venait de succomber pour avoir cédé à son penchant, pour n'avoir pas secoué la solidarité de la sainte-alliance et des passions réactionnaires. La révolution de juillet avait la fatalité de la réaction toute libérale et nationale dont elle était l'expression, aussi bien que des entraînements nationaux et révolutionnaires qu'elle suscitait partout à son exemple en Europe, et, en fin de compte, elle a probablement péri pour avoir trop résisté à la logique de son origine, pour avoir voulu être trop sage.

Qu'il y eût une mesure à saisir et à observer, qu'on dût se garder des excès d'autrefois, des conquêtes impériales tout comme des déchaînements anarchiques, qu'une politique nouvelle, à la fois modérée et hardie, fût nécessaire enfin, c'était bien clair, et c'est là justement que se retrouvaient en présence, dès le premier jour, dans le feu même de la lutte, les deux esprits qui avaient concouru à la révolution de juillet, — deux interprétations nées en quelque sorte de la nature des choses.

Pour les uns, pour ceux qui sentaient comme le peuple, qui n'avaient jamais aimé la Restauration, et qui voyaient dans sa chute le réveil d'une France nouvelle, la révolution de 1830 devait avoir ses idées, comme elle retrouvait son drapeau. Il fallait, dans

la politique extérieure, montrer l'épée de la France à la coalition européenne, toujours prête à se recomposer, protéger les nationalités en insurrection, aller jeter au fond du Rhin les traités de 1815. A l'intérieur, si on adoptait une royauté nouvelle, il fallait lui imprimer le sceau d'une origine populaire et l'entourer de toutes les libertés, en inaugurant le nouveau régime par une constitution plus large et plus démocratique. Il fallait, en un mot, rompre avec le passé.

Pour ceux qui n'avaient point la haine de la Restauration, qui auraient voulu qu'elle vécût sans coup d'État, et qui voyaient simplement dans la révolution la défense de la légalité outragée, il ne s'agissait plus de tout cela. L'essentiel était de modérer au plus vite cette révolution, de la faire rentrer dans l'ordre constitutionnel, de la désarmer de ce qu'elle avait de menaçant pour l'Europe, de la ramener au strict nécessaire, en contenant les ardeurs nationales et les déchaînements démocratiques. L'idéal eût été le retour le plus prompt à la légalité, au régime de la Charte, avec la garantie d'une royauté plus libérale personnifiant la France nouvelle.

De là ces deux politiques que M. Guizot appelle la politique du mouvement et la politique de résistance, qui se manifestaient immédiatement et s'entrechoquaient sans cesse, sauf à transiger presque toujours dans les premiers moments. Le vœu populaire était pour une royauté nouvelle; mais aussitôt, pour atténuer l'effet de cette origine révolutionnaire, on imaginait une théorie des dynasties col-

latérales, des « princes les plus rapprochés du trône, » une quasi-légitimité faisant la plus petite brèche possible au droit héréditaire. Entre ceux qui ne voulaient rien changer à la Charte et ceux qui voulaient tout changer, on trouvait un terme moyen, la Charte avec quelques modifications et le millésime de 1830. On disputait sur des distinctions, pour savoir si le roi Louis-Philippe avait dit que *la Charte* ou qu'*une Charte* serait désormais une vérité. C'étaient des luttes quelquefois puériles, presque toujours passionnées et ardentes, qui avaient pour théâtre les premiers conseils du nouveau roi, les Chambres, la place publique, l'âme même de la nation. Le régime de 1830 est né dans ces luttes, il a vécu, il a grandi par elles, et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que le jour où elles ont perdu de leur vivacité et où le terrain a paru affermi, le jour où la politique de résistance a semblé définitivement victorieuse, le régime s'est affaissé, comme si la vigilance et la force s'étaient épuisées avec le combat.

## IX

Je n'ai pas besoin de dire pour quelle politique était M. Guizot. Son choix était tout fait d'avance, et il n'avait point à se démentir pour être ce qu'il a été. Libéral de la veille, révolutionnaire d'un jour par accident ou par nécessité, conservateur du lendemain par prévoyance et avec passion, il ne cessait d'être lui-même, et l'un des premiers il s'engageait dans la lutte avec la sérieuse ardeur d'une ambition

entrant dans un grand rôle public et sentant sa force, avec cette idée fixe qu'on avait « un gouvernement à fonder, » que les chefs de la révolution avaient désormais à prouver qu'ils étaient « capables de manier le pouvoir et de maintenir l'ordre en développant la liberté. »

Refaire une monarchie vraiment constitutionnelle avec un roi nouveau, au milieu des agitations intérieures et des méfiances de l'Europe, remettre la France en paix avec elle-même et avec les autres, c'était là l'œuvre à réaliser, telle que la concevait M. Guizot, telle qu'elle s'est accomplie en définitive, et c'est certainement le mérite de ce régime de 1830 de s'être fondé, de s'être défendu et d'avoir vécu pendant dix-huit ans sans coup d'État, sans violences dictatoriales, par la seule force de la discussion et de la loi. Ministre de l'intérieur dans le premier cabinet de la monarchie nouvelle, ministre de l'instruction publique aux heures des luttes les plus ardues, entre 1832 et 1836, dans ces cabinets réduits à se mesurer avec les plus redoutables insurrections, à Paris ou à Lyon, ambassadeur de France à Londres dans un moment de crise extérieure, ministre des affaires étrangères et président du conseil dans le cabinet qui a duré le plus longtemps, du 29 octobre 1840 au 24 février 1848, orateur toujours engagé au plus fort des combats parlementaires, M. Guizot est assurément un des deux ou trois hommes qui représentent avec le plus d'éclat ce régime de dix-huit ans, qui lui ont imprimé leur caractère en le servant dans toutes les situations.

Le roi Louis-Philippe a été sans doute le premier homme d'État de son règne, il l'était par l'expérience, par la raison, par l'habileté, et nul n'a mieux su maintenir à travers tout les directions essentielles de sa politique, comme aussi nul ne s'entendait mieux à se plier aux nécessités de son rôle constitutionnel. C'est le type du prince éclairé entreprenant de guérir la France de la révolution et de la guerre par une sérieuse et honnête liberté. Au-dessous du roi, M. Guizot a été un des deux ou trois chefs de file des grandes batailles parlementaires, le champion éloquent, opiniâtre, invariable, d'un système complet tendant à la stabilité par la résistance, et bien plus que M. Royer-Collard, qui n'a été jamais qu'une grande influence morale, dont le nom appartient particulièrement d'ailleurs à la Restauration, il a été après 1830 la personnification du doctrinaire au pouvoir, du doctrinaire parlant et agissant.

On pourrait dire que dans le passage de M. Guizot au pouvoir durant ces années de la monarchie de juillet il y a eu deux choses. Il y a eu ce que j'appellerai une œuvre morale. Comme ministre de l'instruction publique, dans sa sphère indépendante, M. Guizot s'inspirait d'une large et féconde pensée. Il portait dans le gouvernement le respect et l'affectueuse préoccupation de tout ce qui touche à l'intelligence ; il traitait avec une sympathie attentive, avec le désir sincère de les honorer et de les voir grandir, les lettres, les arts, les sciences, et en même temps c'est par lui qu'était préparée la

première loi organisant sérieusement l'instruction primaire. Il ne se bornait pas seulement à se donner le lustre d'une loi libérale sur l'enseignement du peuple, il en surveillait l'application, il entraînait en communication directe avec les instituteurs pour les exciter et les relever à leurs propres yeux. Le ministre de l'instruction publique faisait son devoir avec la supériorité d'une intelligence accoutumée à ne point s'effrayer des libertés et des progrès de l'esprit humain.

Comme politique associé à la direction des affaires générales du pays, M. Guizot reste l'expression vivante d'un de ces deux systèmes que la révolution de 1830 mettait en présence, et dont l'antagonisme forme en quelque sorte le nœud des destinées du régime de juillet. Il a sa place dans les prospérités et dans les revers de cette monarchie, dont il a eu l'étrange fortune de conduire les funérailles après l'avoir reçue à son berceau, et ici je voudrais saisir de plus près le rôle de M. Guizot, la part de ses idées et de son action dans cette émouvante aventure du dernier régime constitutionnel, où les grands bonheurs sont suivis de si prompts désastres.

## X

M. Guizot, cela n'est pas douteux, a été par son talent comme par son caractère une des forces de la monarchie constitutionnelle de 1830. Il a été mêlé à tout ce qu'elle a fait, et il a partagé ses revers sans les comprendre. S'il a été emporté avec elle, ce n'est point parce qu'il n'était pas libéral, M. Guizot

est peut-être dans un certain sens un des esprits les plus libéraux de notre temps; je veux dire que ce qui lui plaît et ce qui l'attache dans le régime représentatif, c'est l'émulation toujours excitée, c'est la mêlée des opinions et des partis relevée et ennoblée par la grandeur des intérêts qui s'agitent. Plutôt que de vaincre sans combat, il préférerait presque, je pense, un combat sans victoire. Il aime la lutte pour elle-même, pour les émotions qu'elle donne, en homme qui croit à la puissance de la vérité dans la discussion, peut-être aussi parce qu'il se sent de force à la soutenir. Même dans la retraite, au souvenir des anciens combats auxquels il n'a pas assisté, il a toujours retrouvé de ces accents d'un soldat désespéré d'être retenu loin du champ de bataille.

Un jour, vers la fin de 1832, au moment où les plus graves questions s'agitaient dans les Chambres et où ses compagnons du ministère du 11 octobre, M. de Broglie, M. Thiers, faisaient seuls face à l'ennemi, il se trouvait malade; il souffrait de son immobilité plus encore que de son mal. « Je n'aggravais pas mon impuissance par mon agitation, dit-il, mais je la subissais avec un profond chagrin. Au fond de mon lit et dans mon silence, je passais mon temps à réfléchir sur les événements qui s'accomplissaient, sur les batailles qui se livraient sans moi; je discutais en moi-même ce que j'aurais fait ou dit; je sentais ce que j'aurais senti si j'y avais assisté... »

M. Guizot a aimé le pouvoir, on le lui a dit et il ne l'a jamais caché; il a aimé encore plus la lutte,

parce qu'il a eu la passion de la vie publique avec ses chances et ses responsabilités, parce qu'il n'est pas de ceux qui auraient voulu tenir la puissance d'une faveur vulgaire. Au fond, c'était le partisan résolu d'un gouvernement libre, qui en admettait toutes les conditions, qui le voulait sérieux, sincère, efficace. Le goût de la liberté, la tolérante équité dans les discussions, même l'orgueil du droit parlementaire, M. Guizot les a eus certainement, et personne ne les a eus peut-être au même degré, avec l'éclat d'une intelligence supérieure faite pour servir les grandes causes.

Le goût de la liberté était réel et profond, le talent était éclatant, l'idée que M. Guizot se-faisait du régime constitutionnel était singulièrement dangereuse, et en servant la monarchie de 1830 avec autant de fidélité que d'éloquence, il la compromettait évidemment par sa façon de l'aimer, par sa manière de comprendre la politique intérieure et la politique extérieure de la France nouvelle.

Je ne parle pas de l'ordre matériel à maintenir et des nécessités temporaires qui s'imposaient au lendemain d'une révolution. C'était la rançon momentanée d'une confusion inévitable; mais en dehors de ces accidents de répression faits pour disparaître avec la lutte, ce qu'il y avait de dangereux, c'était l'idée même que M. Guizot portait au gouvernement qu'il a soutenu jusqu'au bout, et qui, sous des dehors inoffensifs, plausibles, cachait une étrange méprise. Cette idée, c'est celle qu'il avait développée sous la Restauration dans le camp doctrinaire, et dont il

croyait voir dans le régime constitutionnel de 1830 la réalisation victorieuse : c'est le gouvernement de l'intelligence et de la capacité par les classes moyennes, ce que l'auteur des *Mémoires* appelle lui-même un « torysme bourgeois. »

Ce n'est pas que M. Guizot ait été réellement ou plus que tout autre l'homme d'État des classes moyennes. Cet homme d'État a existé un moment au lendemain de 1830, c'était M. Casimir Perier. Celui-là, par une sorte d'inspiration spontanée, par un mouvement instinctif, avait été vraiment pendant toute une heure le politique de la bourgeoisie, se jetant aux affaires en homme d'action, non en homme d'étude, poussant jusqu'au génie la haine du désordre et la passion de raffermir la société menacée, gouvernant en premier consul civil, armé de la loi et rien que de la loi, ne pliant pas plus devant la royauté que devant les agitateurs. C'était l'homme d'État éclatant tout à coup dans le péril.

M. Guizot a été plutôt après M. Casimir Perier, comme il avait été avant lui, le théoricien de la prépondérance des classes moyennes; et cette idée, il l'a développée sans cesse dans ses discours, il s'en est inspiré nécessairement dans ses actes comme homme public. « Oui, disait-il en 1837 dans un de ses plus éloquents discours, oui, aujourd'hui comme en 1820, comme en 1830, je veux, je cherche, je sers de tous mes efforts la prépondérance politique des classes moyennes en France; l'organisation définitive et régulière de cette grande victoire que les classes moyennes ont remportée sur le privilège et

sur le pouvoir absolu de 1789 à 1830. Voilà le but vers lequel j'ai constamment marché, vers lequel je marche encore aujourd'hui.... »

Rien n'est plus simple en apparence, et cependant, sous la grandeur des paroles, là était la dangereuse méprise. Si M. Guizot voulait dire que l'intelligence et la capacité ont un empire naturel dans les affaires des hommes, c'est une vérité qui n'a rien de nouveau, qui a eu ses applications sous tous les régimes et dans tous les temps, qui n'a pu recevoir qu'une confirmation nouvelle et plus étendue. Si cette idée de la prépondérance des classes moyennes avait un sens précis et politique, si elle signifiait que ces classes sont spécialement appelées à gouverner par le droit de la capacité, de l'intelligence et des intérêts qu'elles représentent, il fallait nécessairement les constituer, les « organiser, » puisque M. Guizot disait le mot, leur donner les conditions, les caractères, les privilèges d'une classe gouvernante.

M. Guizot s'est défendu toujours avec vivacité de cette pensée de vouloir créer des privilèges nouveaux. Fort bien, seulement il imposait alors aux classes moyennes le rôle le plus pénible et le plus difficile. Il les faisait à la fois prépotentes et impuissantes. Par cela même qu'il leur réservait l'action politique, il les désignait à toutes les haines, à toutes les hostilités, en les laissant de toutes parts vulnérables; il les plaçait en un mot dans cette situation où elles n'avaient aucune des forces, aucun des moyens de défense d'une classe gouvernante, et où

elles en avaient tous les inconvénients, tous les désavantages.

Et sur quoi se fondait cette présomption d'aptitude au gouvernement qui créait un droit à la prépondérance? Uniquement sur un cens électoral. C'était un fondement fragile. Je ne veux pas dire que ce ne fût un progrès en 1817, et que le cens n'ait eu longtemps sa raison d'être. C'était là malheureusement aussi un fait matériel, brutal, plus encore que le suffrage universel, et M. Guizot s'exposait à ce qu'on lui dit qu'il n'aboutissait ainsi qu'à rétrécir singulièrement les bases de la monarchie constitutionnelle, et à pousser les esprits sur cette pente où, dans le naufrage de tous les titres anciens, la naissance, l'hérédité de famille, il fallait, à tout prix et par tous les moyens, conquérir la fortune pour arriver à la vie politique. Quand on interprétait si étrangement ce mot qu'il adressait un jour à ses concitoyens de Lisieux : « Enrichissez-vous ! » on était à coup sûr souverainement injuste, et on ne faisait en définitive que dégager la logique d'un système qui semblait faire dépendre de l'argent le droit politique, la prépondérance d'une classe.

Au fond, par cette idée de la prédominance des classes moyennes, M. Guizot se laissait tout simplement aller à transporter dans la politique les théories du philosophe historien accoutumé à suivre dans le passé tous ces éléments divers, la royauté, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple; il croyait les voir toujours autour de lui comme des êtres distincts; il les distribuait artificiellement, — et même après

une expérience cruelle il n'avait pas renoncé à son idée de prédilection. Lorsqu'en 1861, recevant à l'Académie française le père Lacordaire, il avait à parler de son prédécesseur, M. de Tocqueville, cet autre observateur sagace et plus large de la démocratie, il disait : « La démocratie de nos jours a une passion pleine d'iniquité et de péril ; elle se croit la société elle-même, la société tout entière ; elle y veut dominer seule, et elle ne respecte, je pourrais dire qu'elle ne reconnaît nuls autres droits que les siens. Grande et fatale méprise sur les lois naturelles et nécessaires des sociétés humaines ! . . . »

M. Guizot ne voyait pas qu'en effet aujourd'hui, et il y a trente ans c'était déjà ainsi, la démocratie n'est plus une partie de la société, elle est bien la société tout entière, et en prétendant barricader la monarchie constitutionnelle qu'il servait dans une petite citadelle au sein de cette vaste société, il mettait, selon une de ses expressions favorites, cette monarchie dans un grand et pressant péril, sans mieux servir les classes moyennes elles-mêmes. Il déposait dans la politique intérieure de la France nouvelle le germe d'inévitables conflits.

## XI

La méprise n'était pas moins réelle et moins périlleuse dans la politique extérieure. M. Guizot a aimé la paix, il l'a défendue avec une passion infatigable sous M. Casimir Périer et quand il dirigeait lui-même les affaires étrangères de la France ; il en

a fait la condition essentielle et permanente de la monarchie de 1830 depuis le premier jour jusqu'au dernier, et, sans hésitation, il commençait par accepter la première nécessité de cette politique, c'est-à-dire par présenter à l'Europe une France sage, respectant les traités, désavouant toute intention de revenir sur l'œuvre de 1815, résistant à ses propres exaltations aussi bien qu'à l'appel des peuples soulevés au signal de la Révolution de juillet.

Le roi Louis-Philippe voulait la paix autant au moins que M. Guizot, et je n'ai pas envie d'affaiblir la valeur morale des sentiments qui animaient le roi et le ministre. L'un et l'autre avaient gardé le souvenir des déchaînements de la force, des blessures faites à l'humanité et à la civilisation par vingt-cinq ans de guerre ; ils sentaient la puissance moralisatrice de la paix. Ils avaient de grandes et sérieuses raisons pour cela, et ce n'est plus aujourd'hui qu'on pourrait parler encore de la vieille blessure des traités de 1815, après des événements qui nous ont appris qu'il pouvait y avoir plus de danger à laisser abolir ces traités qu'à les laisser vivre.

Il n'est pas moins certain que cette politique ne tenait compte ni de quelques-uns des griefs les plus légitimes, ni de quelques-uns des instincts les plus vivaces de la France, et qu'en paraissant s'inspirer d'un intérêt immédiat de conservation, elle a été une cause perpétuelle de faiblesse pour la monarchie de juillet. En voulant donner à la Révolution de 1830 le caractère d'une puissance régulière, elle la désarmait trop, elle enchaînait trop son action,